**DEPARTEMENT DE L'OISE**
**Canton de Chaumont-en-Vexin**
**Commune de Montagny-en-Vexin**
**3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin**
**Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr**

ARRETE 2024-027- Arrêté portant interdiction de stationnement (travaux)

Le Maire de la commune de Montagny-en-Vexin

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise RAMERY , ZAC Parc des Cailloux de Sailleville 60290 LAIGNEVILLE en date du 29 juillet 2024 qui souhaite effectuer des travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de la Fontaine, des carrières,

Vu la demande de l'entreprise RAMERY d'utiliser le domaine public,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

A R R E TE

ARTICLE 1 :Du 20 Août au 31 Août 2024, le stationnement sera interdit **rue** des carrières de l'intersection rue de la Fontaine avec la rue de la maladrerie.

**ARTICLE 2** :L'Entreprise RAMERY est autorisée à occuper temporairement cette partie du domaine public du 20 Août au 31 Août 2024.

**ARTICLE 3** : La signalisation sera mise en place par les services techniques.

**ARTICLE 4**: L'entreprise RAMERY est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**ARTICLE 5:** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Montagny-en-Vexin.

**ARTICLE 7 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens.

**ARTICLE 8 :** : Monsieur le commandant de gendarmerie, M. le directeur des services techniques, M. le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite aux riverains de la Rue de la Fontaine et des carrières.

Fait à Montagny-en-Vexin

Le 20 Août 2024, Gaëtan EPAGNEUL, Maire-Adjoint